



Mon notaire a commis une faute professionnelle

Par **maria**, le **25/09/2008** à **17:37**

mon notaire a oublié d'envoyer la copie du compromis de vente en R avec AR, donc les acquéreurs dénoncent le compromis 3 mois après l'avoir signé et la vente est annulée. La chambre des notaires me dit de prendre un avocat et d'assigner mon notaire devant le TGI.
Ai je une chance d'obtenir dédommagement financier ? ou bien est ce perdu d'avance ?
Merci de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **04/10/2008** à **11:57**

Pourquoi n'écoutez-vous pas les conseils de la chambre des notaires ? ce sont pourtant des spécialistes du droit, non ?

Par **maria**, le **06/10/2008** à **11:35**

je ne sais pas s'il faut l'interpréter comme un conseil, mais la question que je pose est de ne pas mettre en marche la machine judiciaire s'il y a une chance infime que ma requête n'aboutisse pas, pour des raisons peut-être d'éthique, peut-être qu'une faute de ce type ne donne pas droit à une indemnisation, etc... je souhaitais avoir l'avis des professionnels du barreau sur cet aspect du dossier. Merci à ceux qui m'apporteront un éclaircissement.

Par **chrysvert**, le **24/02/2009** à **21:12**

bonjour Maria, je viens de tomber sur votre question et je suis exactement dans le même cas, les acheteurs se rétractent 3 mois après la signature du compromis de vente pour le motif suivant : mon notaire leur a remis le compromis en mains propres et non par lettre recommandée avec AR. Ils veulent donc récupérer leur indemnité d'immobilisation. Mon notaire a commis cette faute et dois -je l'assigner pour faute professionnelle ? qu'en est-il de votre situation , qu'avez vous fait pour sortir de cette difficulté ? merci de me répondre .
Cordialement Chrysvert